



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 11 juillet 2023 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
Monsieur Nicolas St-Gelais
tous conseillers et formant quorum

Sont absentes : Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier

Sont également présents: Monsieur André Rousseau, directeur général
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Madame Anick Marceau, trésorière

Est présente à distance : Madame Isabelle Saillant,
Conseillère stratégique aux développements des relations avec le milieu

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

155-23 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la proposition d'ajouter un point à la section « Divers », soit :

- Autorisation de signature de la lettre d'entente 3 entre la Ville et le SCFP;
- Autorisation de signature pour l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'un rond-point sur la rue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT l'absence d'opposition pour ajouter ce point;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 5 juillet 2023 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Nomination d'un maire suppléant;

DIRECTION GÉNÉRALE

5. Autorisation de signature du contrat de travail de la conseillère stratégique aux développements des relations avec le milieu en remplacement de celui intervenu le 8 août 2022;

GREFFE ET CONTENTIEUX

6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2023;
7. *Règlement n° 383-2023 modifiant le règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement - Avis de motion, présentation et dépôt;*

RESSOURCES HUMAINES

8. Autorisation d'embauche de deux étudiants pour l'entretien des espaces verts;

LOISIRS

9. Attribution d'un contrat pour la location de matériels de scène et ses périphéries dans le cadre du Festival lorettain;
10. Autorisation de paiement pour la fourniture, l'installation et la gestion du matériel de sonorisation et d'éclairage, du matériel vidéo et des structures autoportantes pour le Festival lorettain;

URBANISME

11. Autorisation d'utiliser les sommes nécessaires dans le fonds réservé à des fins de parcs, de terrains de jeux et de terrains de la municipalité;

TRAVAUX PUBLICS

12. Attribution d'un contrat pour l'acquisition d'équipements récréatifs pour le parc de l'Envolée;
13. Attribution d'un contrat pour l'acquisition de matériels d'éclairage de rue;

TRÉSORERIE

14. Approbation des comptes à payer pour le mois de juin 2023;
15. Divers;
 - Autorisation de signature de la lettre d'entente 3 entre la Ville et le SCFP;
 - Autorisation de signature pour l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'un rond-point sur la rue Saint-Charles;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE

156-23 3.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 5 JUILLET 2023 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 5 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations de la séance du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors de la commission de l'administration;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue de la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 5 JUILLET 2023

- AJ2023-029** Convention entre la Ville de Québec, la ministre des Transports et de la Mobilité durable et le *Réseau de transport de la Capitale* relative au *Processus d'acquisition en lien avec le projet Échangeurs au nord des ponts Pierre-Laporte et de Québec intégrant des mesures pour le transport collectif - Reconstruction et aménagement - Phase 1 – Interconnexion*;
- AP2023-375** Conclusion d'un contrat pour des travaux de rehaussement du système de gestion de la taxation municipale *Aurora-Taxation* (Dossier 87979);
- DE2023-311** Abrogation de la résolution CA-2021-0045 relative à la cession par la Ville de Québec, à la coopérative d'habitation *Les Primevères de Québec*, de tous ses droits dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble situé au 1387, rue Marie-Rollet - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- PO2023-005** Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la ministre des Affaires municipales pour le soutien à la modernisation des centres d'urgence 911 et des centres secondaires d'appels d'urgence;
- RH2023-677** Approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec - section locale 1638* (SCFP) concernant des intérêts sur des cotisations versées aux caisses de retraite des employés du *Centre de récupération* et de la *Station de traitement des boues*;
- RH2023-720** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Gaétan Marcotte (ID. 013912) à titre de directeur adjoint du Service de police (13668);

- AP2023-399** Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Lots 1, 5 à 11, 13, 15 et 17 (Appel d'offres public 87759);
- AP2023-438** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'échafaudage - Projets industriels et valorisation et traitement des eaux (Appel d'offres public 87791);
- AP2023-442** Entente entre la Ville de Québec et un fournisseur, pour les offres infonuagiques de solutions *IAAS*, *PAAS* et *SAAS* - Services de police (Dossier 87201);
- AP2023-447** Convention de recherche entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative à un projet de recherche intitulé *Développement des bétons imperméables à ultra-hautes performances intégrant les cendres volantes du Complexe de valorisation énergétique* (Dossier 88214);
- AP2023-448** Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Lot 16 (Appel d'offres public 87759);
- AP2023-457** Adjudication de contrats pour des ententes de services professionnels en TI (Appel d'offres public 87194);
- AP2023-460** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de transformation numérique des services d'infrastructures technologiques (ITransfo) (Dossier 76204);
- AP2023-465** Adjudication de contrats pour la fourniture de pièces et d'outillages pour les unités du parc véhiculaire (Appel d'offres public 87813);
- AP2023-471** Entente de services professionnels et techniques entre la Ville de Québec et *La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, pour la reconstruction d'une structure d'étagement ferroviaire au croisement de la 18^e Rue, au point milliaire 14.61 de la subdivision *Bridge* du *CN* (Dossier 88282);
- AP2023-476** Entente entre la Ville de Québec et *Siemens Canada Limited*, relative à l'inspection et l'entretien préventif et correctif des systèmes d'incendie du Service du traitement des eaux et du Service des projets industriels et de la valorisation (Dossier 87559);
- BE2023-069** Entente entre la Ville de Québec et *Sismyk Diffusion*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *SuperFrancoFête*, en 2023;
- DE2023-285** Entente entre la Ville de Québec et l'*Institut national d'optique*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Quantino, accompagnement des entreprises en hautes technologies et mise en place d'un incubateur en sciences de la vie*;
- DE2023-296** Entente entre la Ville de Québec et *2 Degrés*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Carrefour de l'eau – étude de faisabilité pour la mise en place d'un pôle d'expertise de calibre mondial dans le domaine de l'eau*;

- DE2023-301** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux pour l'année 2023*;
- DE2023-303** Acquisition, à des fins municipales, d'immeubles situés en bordure de l'avenue du Lac Saint-Charles, connus et désignés comme étant les lots 1 025 864, 1 025 865, 1 240 788, 1 242 539, 4 471 052, 4 471 053 et 4 471 056 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et Ville de Lac-Delage;
- DE2023-305** Entente entre la Ville de Québec et *Amec Usinage inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Rapatriement de production à haut volume à Québec*;
- VC2023-003** Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération dédié aux opérations de déneigement;
- FN2023-037** Fermeture de règlements d'emprunt, la réduction des pouvoirs de dépenser et l'annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt - règlements d'emprunt de compétence d'agglomération;
- FN2023-039** Fermeture de règlements d'emprunt et l'annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt - règlements d'emprunt d'agglomération pour des dépenses de nature mixte;
- GA2023-006** Nomination de Me Myriam Pellerin à titre d'assistante greffière par intérim du 10 au 28 juillet 2023;
- PA2023-022** Entente entre la Ville de Québec et *Vantage Data Centers Canada QC24, Limited Partnership*, relative à la réalisation de travaux relatifs au réseau d'égout et la permission d'occupation temporaire du domaine public - Arrondissement des Rivières - District électoral des Saules - Les Méandres;
- PA2023-088** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet cyclable du boulevard Raymond, entre la rue Yves-Prévost et la fin du tronçon réalisé, au sud de l'avenue Clémenceau, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année financière 2023-2024;
- PA2023-089** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet cyclable du chemin Sainte-Foy, entre l'avenue de Vimy et l'avenue des Érables dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour l'année financière 2023-2024;
- PA2023-094** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet cyclable du boulevard du Loiret au volet 2 dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour l'année financière 2023-2024;

- PA2023-112** Approbation du *Règlement n° 379-2023 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 en intégrant le lot 1 777 866 à la zone C-V/B1*, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*;
- PA2023-113** Approbation du *Règlement n° 380-2023 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 en intégrant le lot 1 777 816 à la zone R-C/B1*, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*;
- PA2023-114** Assujettissement à un droit de préemption de 11 immeubles situés sur le territoire de la ville de Québec pour des fins de logement social et/ou abordable;
- PA2023-116** Approbation de la résolution n° 141-23 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative au *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - lot 6 123 996 (rue Yvon-Dolbec)*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*;
- PA2023-117** Entente relative au transfert d'énergie thermique excédentaire du Centre de glaces vers un projet de logement social situé au 939, avenue Roland-Beaudin (projet *L'Albédo*);
- RH2023-672** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Carolyne Larouche (ID. 070765) à titre de directrice des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg;
- RH2023-726** Régularisation de 11 postes temporaires en postes réguliers au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et l'*Alliance des professionnelles et des professionnels de la Ville de Québec* relative à la régularisation de postes temporaires au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (13274, 13277, 13278, 13279, 13280, 13282, 13283, 13284, 13285, 13286, 13287);
- SO2023-002** Renouvellement de mandats de deux administrateurs au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*;
- TI2023-005** Entente intermunicipale de 24 mois entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative à la fourniture de biens et services en matière des technologies de l'information;
- TM2023-072** Modifications aux règles portant sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le chemin Royal - Arrondissement de Beauport;
- AP2023-492** Adjudication de contrats pour des travaux d'arboriculture à tarifs horaires - Lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 (Appel d'offres public 87888);

- AP2023-493** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec - Contrats débutant en 2023 - Zones C0020, C0021, C0022, C0026 et C0310 (Appel d'offres public 86798);
- DE2023-100** Résiliation partielle d'une servitude réelle et perpétuelle sur un immeuble, l'acquisition, à des fins municipales, du lot 3 816 844 et d'une partie des lots 3 816 845 et 3 816 846 du cadastre du Québec et l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'aménagement d'un trottoir et de plantation en faveur de la Ville, sur une partie des lots 3 816 845 et 3 816 846 dudit cadastre;
- DE2023-240** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé au 2700, boulevard Laurier, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 366 482 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2023-262** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Laurier, établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'aménagement et constitution d'un droit d'usage aliénable en faveur de la Ville, sur des parties du lot 6 358 100 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2023-300** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Soutien aux entreprises en entrepreneuriat technologique, en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques pour l'année 2023*;
- PA2023-121** Entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne wendat, relative à la réalisation de travaux municipaux permettant de poursuivre le développement du secteur Est de Wendake;
- RH2023-755** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Anne Mainguy (ID. 145372) à titre de trésorière et directrice du Service des finances;
- RH2023-766** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Chantal Pineault (ID. 025543) à titre directrice associée du Service des finances;
- RH2023-680** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec relativement à l'acquittement des droits des participants en proportion des degrés de solvabilité du régime et à l'encadrement des règles afférentes au transfert de droits entre régimes de retraite*, R.A.V.Q. 1582, et dépôt du projet de règlement;
- MR2023-010** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, d'agrandissement, d'amélioration, de réfection, de rénovation, de restauration, de modernisation et d'aménagement des écocentres et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1588, et dépôt du projet de règlement;
- MR2023-010** Appropriation de 350 000 \$ au fonds général de l'agglomération;

- RH2023-681** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec relativement à l'acquittement des droits des participants en proportion des degrés de solvabilité du régime et à l'encadrement des règles afférentes au transfert de droits entre régimes de retraite*, R.A.V.Q. 1594, et dépôt du projet de règlement;
- MR2023-011** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en oeuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1586, et dépôt du projet de règlement;
- MR2023-011** Appropriation de 840 400 \$ au fonds général de l'agglomération;
- PA2023-110** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'un stationnement public souterrain sur le site du 771, rue du Prince-Édouard dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1590, et dépôt du projet de règlement;
- PA2023-110** Appropriation de 114 000 \$ au fonds général de l'agglomération;
- PA2023-085** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services*, R.A.V.Q. 1544;
- FN2023-022** *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale*, R.A.V.Q. 1595;
- FN2023-022** *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière d'appui au développement économique*, R.A.V.Q. 1596;
- FN2023-020** *Règlement abrogeant le Règlement sur le Fonds environnemental*, R.A.V.Q. 1597;
- FN2023-023** *Règlement de l'agglomération sur la réserve financière pour la pérennité et le développement des infrastructures et l'adaptation aux changements climatiques*, R.A.V.Q. 1581;
- TM2023-173** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge*, R.A.V.Q. 1587;
- FN2023-034** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière favorisant l'entrepreneuriat et la réalisation de projets économiques structurants*, R.A.V.Q. 1591;
- IN2023-006** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1592 - Appropriation de 492 100 \$ au fonds général de l'agglomération.

QUE le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

157-23 4. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, R.L.R.Q., c. C-19;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jugent opportun de désigner Sébastien Hallé à titre de maire suppléant à partir de ce jour, et ce, jusqu'à la séance régulière du mois de novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE DÉSIGNER Sébastien Hallé à titre de maire suppléant jusqu'à la séance régulière du conseil municipal de novembre 2023.

ADOPTÉE

158-23 5. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA CONSEILLÈRE STRATÉGIQUE AUX DÉVELOPPEMENTS DES RELATIONS AVEC LE MILIEU EN REMPLACEMENT DE CELUI INTERVENU LE 8 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT le contrat de travail intervenu le 8 août 2022 entre la Ville et madame Saillant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ce dernier afin de refléter le poste de madame Isabelle Saillant à titre de conseillère stratégique aux développements des relations avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le directeur général à procéder à la signature du nouveau contrat de travail de madame Saillant, le tout selon les modalités qui y sont prévues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer le contrat de travail avec madame Isabelle Saillant à titre de conseillère stratégique aux développements des relations avec le milieu, selon les modalités qui y sont prévues, et d'annuler celui intervenu le 8 août 2022.

ADOPTÉE

159-23 6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2023

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2023 a été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2023.

ADOPTÉE

160-23 7. RÈGLEMENT N° 383-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° V-1230-99 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DÉPÔT

Avis de motion est, par les présentes, donné par Johanne Laurin à l'effet qu'il ou un autre membre de ce conseil proposera ou appuiera l'adoption d'un règlement intitulé *Règlement no 383-2023 modifiant le règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement.*

Les modifications proposées visent améliorer la sécurité à l'intersection des rues Laurendeau et Saint-Paul par l'ajout de traverses sécurisées par des panneaux d'arrêt et un trottoir.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et expliqué. Des copies dudit projet étaient disponibles pour tous.

161-23 8. AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT qu'afin de compléter l'équipe des travaux publics pour la saison estivale, un appel de candidatures a été lancé en mai 2023 afin de recruter deux étudiants;

CONSIDÉRANT que, à la suite d'entrevues, les candidatures de messieurs Alexis Bourque et Joey Marcotte ont été retenues;

CONSIDÉRANT que le taux horaire prévu pour le personnel d'entretien des espaces verts est de 19,85 \$, à raison de 40 heures par semaine du lundi au vendredi;

CONSIDÉRANT que la rémunération pour ces postes est prévue dans le budget des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de ces étudiants pour effectuer l'entretien des espaces verts et toute autre tâche connexe, et ce, à compter du 3 juillet jusqu'au 25 août 2023, le tout selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

162-23 9.

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE MATÉRIELS DE SCÈNE ET SES PÉRIPHÉRIES DANS LE CADRE DU FESTIVAL LORETTAIN

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a procédé à des demandes de soumissions auprès de différents fournisseurs afin de combler les besoins en scène et ses périphéries ainsi que pour les chapiteaux dans le cadre du Festival lorettain;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire retenu est le Groupe EST;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés aux différents besoins du Festival lorettain s'élèvent à 95 390,02 \$ toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme nécessaire est disponible au budget de fonctionnement au poste budgétaire du « Spécial Festival lorettain - 350^e anniversaire ».

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'ATTRIBUER les contrats au Groupe EST pour la somme de 95 390,02 \$ toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve de 10 % au montant de 9 539 \$, taxes incluses pour toutes demandes de travaux de supplémentaires pour donner suite à possibles imprévus pouvant être rencontrés dans le cadre du mandat.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la firme, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

163-23 10.

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA GESTION DU MATÉRIEL DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE, DU MATÉRIEL VIDÉO ET DES STRUCTURES AUTOPORTANTES POUR LE FESTIVAL LORETTAIN

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a procédé à une demande de prix auprès du fournisseur retenu pour les services de vidéo dans le cadre du Festival lorettain afin de bonifier la grandeur des écrans;

CONSIDÉRANT que les coûts afférents à cette modification sont de 13 500 \$ plus taxes, soit 15 521,63 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que ce montant s'ajoute au 48 289,50 \$ toutes taxes incluses déjà attribué à L.S.M. son & lumières inc. pour un total de 63 811,13 \$ toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme nécessaire est disponible au budget de fonctionnement au poste budgétaire du « Spécial Festival lorettain - 350^e anniversaire »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'AUTORISER la dépense supplémentaire pour la fourniture d'écrans pour la somme de 15 521,63 \$, toutes taxes incluses à la firme L.S.M. son & lumières inc.

DE CONSTITUER une réserve de 10 % au montant de 1 552,16 \$, toutes taxes incluses, pour toutes demandes supplémentaires pour les services vidéo dans le cadre du Festival Lorettain.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la firme, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

164-23 11.

AUTORISATION D'UTILISER LES SOMMES NÉCESSAIRES DANS LE FONDS RÉSERVÉ À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que lors de la préparation budgétaire du programme quinquennal d'immobilisations adopté le 13 décembre 2022, un montant de 150 000 \$ a été prévu pour des investissements dans les parcs, les terrains de jeux et les terrains de la municipalité, soit une répartition de 100 000 \$ pour le parc de l'Envolée et de 50 000 \$ pour le parc de la Rigolade.

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite utiliser le fonds réservé à des fins de parcs et de terrains de jeux au montant de 150 000 \$ et ajouter une réserve pour des imprévus de 10 % représentant 15 000 \$, pour un total de 165 000 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'AUTORISER l'utilisation des sommes nécessaires dans le fonds réservé à des fins de parcs, de terrains de jeux et de terrains de la municipalité à hauteur de 165 000 \$.

ADOPTÉE

165-23 12.

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS POUR LE PARC DE L'ENVOLÉE

CONSIDÉRANT que la Ville désire bonifier les équipements récréatifs du parc de l'Envolée, dont les équipements datent de plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la Ville a formé un comité d'utilisateurs du parc afin de recueillir leurs commentaires et leurs idées;

CONSIDÉRANT qu'après discussion, la Ville et le comité de citoyen ont opté pour le module *Volte* de l'entreprise *Jambette*, en raison de la configuration du module permettant de préserver le boisé et de l'attractivité des équipements pour les jeunes;

CONSIDÉRANT que le total des acquisitions, des frais de transport et de l'installation est de 83 414,36 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme de 76 168,43 \$ taxes nettes, nécessaire à l'attribution du contrat est disponible au fonds réservé à des fins de parcs, de terrains de jeux et des terrains;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour l'acquisition d'équipements récréatifs pour le parc de l'Envolée à l'entreprise *Jambette* pour la somme de 83 414,36 \$, toutes taxes incluses.

D'AUTORISER l'utilisation des sommes nécessaires dans le fonds réservé à des fins de parcs, de terrains de jeux et de terrains de la municipalité.

DE CONSTITUER une réserve de 10 % au montant de 8 341,44 \$, taxes incluses pour toutes demandes supplémentaires pour donner suite à possibles imprévus pouvant être rencontrés dans le cadre du mandat.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

166-23 13. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE DE RUE

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour la fourniture de matériels d'éclairage, le Service des travaux publics a fait parvenir, le 21 avril dernier, une demande de prix à trois entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que le 29 mai 2023, la Ville a reçu deux soumissions;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Lumen, division de Sonepas Canada pour un montant de 76 587,15 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme de 69 934,28 \$ taxes nettes, nécessaire à l'octroi du contrat est disponible au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour la fourniture de matériels d'éclairage à Lumen, division de Sonepas Canada, au montant de 76 587,15 \$, toutes taxes incluses.

D'AUTORISER que le financement soit pris aux immobilisations à même les revenus.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

167-23 14. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2023 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

– Rémunération et remises	654 253,64 \$
– Biens et services	480 488,44 \$
– Remboursement aux employés	349,79 \$
– Frais de financement et remboursement en capital	576 991,00 \$

REMBOURSEMENTS

– Taxes, réservation de salle, inscription aux activités des loisirs et dépôt de garantie	1 518,89 \$
---	-------------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

– Immobilisations 579 386,66 \$

TOTAL **2 292 988,42 \$**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2023, d'en autoriser et ratifier les paiements.

ADOPTÉE

168-23 15. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 3 ENTRE LA VILLE ET LE SCFP

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et le Syndicat au comité des relations de travail qui ont mené à une demande syndicale de réaménager l'horaire d'été en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 3 de la lettre d'entente no 2;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'efficacité du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 3 afin que les employés puissent bénéficier de l'horaire d'été, le tout selon les modalités qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT que cette entente est valide pour la période du 4 juin au 9 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général à procéder à la signature de la lettre d'entente numéro 3 à intervenir entre la Ville et le syndicat des employé(e)s municipaux (SCFP).

ADOPTÉE

169-23 16. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ROND-POINT SUR LA RUE SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT que la Ville a approché le Centre de service scolaire des Découvreurs afin d'acquérir une parcelle de leur terrain sur le lot 1 777 438 afin de d'aménager un rond-point permettant ainsi d'améliorer la sécurité des piétons et la fluidité de la circulation des véhicules;

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à installer un rond-point ainsi qu'une clôture lattée;

CONSIDÉRANT que les frais liés à l'acquisition, tels que les frais d'arpentage, de notariat, d'aménagement et d'ingénierie, sont à la charge de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'après analyse du marché par la firme Derico & Hurtubise, celle-ci a établi la compensation à 135 \$ / m²;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière à signer pour et au nom de la Ville, la promesse de cession et l'acte notarié de même que tout autre document requis pour l'acquisition des parcelles de terrain pour l'aménagement du rond-point de la rue Saint-Charles.

D'AUTORISER le directeur du Service de l'urbanisme à signer le document *Autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux*.

ADOPTÉE

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

170-23 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h14.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière